

Jusqu'à ce jour, les plus hautes autorités du Ministère de l'Education Nationale ont toujours confirmé à l'université que ce plan pourrait être suivi, de manière à respecter un calendrier prévisionnel laissant espérer un démarrage des travaux de Censier en 2008.

Une situation bloquée

Or, force est de constater que l'avancement de ce plan est aujourd'hui complètement bloqué. Le concours d'architecte pour la construction sur l'îlot Poliveau aurait dû être lancé en 2003 et ne l'a toujours pas été parce que l'affectation préalable de cette parcelle à l'université de la Sorbonne Nouvelle n'a pas été effectuée. Outre l'opposition du Muséum à cette mesure, une foule de problèmes juridiques et techniques ont jusqu'à ce jour systématiquement retardé l'affectation du terrain. Le Ministère continue, par des courriers explicites, à présenter cette solution comme la seule envisagée mais tout laisse entendre qu'elle est au point mort. Les trois conseils de la Sorbonne Nouvelle ont solennellement voté à l'unanimité, le 15 juin 2004, une motion exprimant l'inquiétude de l'université quant à cette situation et demandant au Ministère de s'exprimer sur son avenir.

Par ailleurs, aucun financement n'a été prévu pour les travaux de désamiantage et de restructuration de Censier (qui devraient coûter entre 60 et 80 millions d'euros) et les locaux tampons nécessaires à l'opération n'ont pas été trouvés (24 000 m² si les bibliothèques doivent, elles aussi, être déménagées, faute de pouvoir disposer du bâtiment Poliveau).

Une solution de relogement semblait pouvoir être trouvée sur le campus de Jussieu. En effet, l'université Denis Diderot (Paris VII) doit, à partir de 2006, quitter les locaux qu'elle occupe à Jussieu pour rejoindre ceux qui sont construits pour elle sur la ZAC Rive gauche (110 000 m²). Il apparaît donc logique de considérer qu'une partie de ces locaux peuvent provisoirement héberger les activités du centre Censier pendant que celui-ci est en travaux. Le récent rapprochement de la Sorbonne Nouvelle et de l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI) sur des projets pédagogiques, scientifiques et administratifs plaide également pour cette solution, qui offre la possibilité de conforter la constitution d'un pôle universitaire multidisciplinaire en lui donnant une cohérence géographique.

Mais cette solution de bon sens n'a pas, jusqu'à ce jour, été actée par nos autorités de tutelle. Une mission interministérielle est actuellement en train d'étudier l'avenir de Jussieu. La Sorbonne Nouvelle espère qu'elle proposera des solutions qui permettront de conforter son projet initial, celui d'une augmentation de ses surfaces sur un campus recentré sur le Quartier Latin, condition indispensable du maintien de son attractivité, d'un fonctionnement rationalisé et d'une mutualisation renforcée avec les établissements voisins.

Faute d'une solution rationnelle et rapide, la Sorbonne Nouvelle considérerait légitimement que l'on souhaite sa disparition du paysage universitaire parisien. Bien loin de conforter la réorganisation de la formation et de la recherche en sciences humaines, cette mise à mort d'une université dynamique, innovante et originale appauvrirait irrémédiablement l'offre française dans des disciplines où elle assume un rôle irremplaçable.



Présidence - 17, rue de la Sorbonne - 75230 Paris Cedex 05
Tél. 01 40 46 28 84/86 - president@univ-paris3.fr